



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 septembre 2017 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5

Est absent :

Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6
-------------------------	--------------------

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 7 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2017-09-180

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 septembre 2017 soit ouverte à 19 h 02 devant environ 7 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour août 2017
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés (420 à 426)
- 1.3 CHGA – Remerciements



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.4 Ville de Gracefield – Rénovation cadastrale vs Ministère des ressources naturelles et de la Faune
- 1.5 Mise en demeure Degrandpré Chait
- 1.6 Avis de motion règlement 2017-055
- 1.7 Matricule 3814-37-4572 – Arrérages de taxes
- 1.8 Date limite pour séance du Conseil – Année d’élection
- 1.9 Renouvellement de licence antivirus – Groupe DL
- 1.10 Municipalité de Cayamant – Invitation inauguration surface multifonctionnelle
- 1.11 Demande de mainlevée sur hypothèque légale no 20 243 467
- 1.12 Renouvellement adhésion 2017-2018 PÉRO

200 Sécurité publique

300 Transport

- 3.1 PARRM – Lettre d’acceptation du ministre
- 3.2 Soumission Eurovia Flextech – Rue du Pont
- 3.3 Demande au MTMDET – Réduction de vitesse

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Suggestion – Mise à l’eau quai public

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Clinique Santé Haute-Gatineau – Invitation brunch
- 5.2 Fondation Bührlé – Invitation activité de financement
- 5.3 Albatros – Demande d’aide financière

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Projets mont Morissette
- 6.2 Signalisation sentier VTT

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Maison de la Culture – Carte de membres et programmation
- 7.2 Tournoi de golf – Inscriptions
- 7.3 Maison des Jeunes
- 7.4 Entretien de la patinoire – Hiver 2017-2018

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour août 2017

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



2017-09-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-09-182

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 AOÛT 2017

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-09-183

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN AOÛT 2017

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 31 à 35 d'août 2017 et qui totalisent un montant de 34 319,68\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 19 851,84\$ pour les salaires versés en août 2017 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 909,51\$ pour le mois d'août 2017 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 282,57\$ pour le mois d'août 2017 soient acceptées.

ADOPTÉE

2017-09-184

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2017

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'août 2017 qui totalisent un montant de 208 698,36\$ sur le journal des déboursés nos 420 à 426 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE : Remerciements de CHGA pour appui accordé dans le projet d'augmentation des paramètres pour la puissance émettrice



2017-09-185

VILLE DE GRACEFIELD – RÉNOVATION CADASTRALE VS MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF)

- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a octroyé le contrat de la rénovation cadastrale sur le territoire de la ville de Gracefield;
- CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, plusieurs propriétés reviennent à la Ville de Gracefield;
- CONSIDÉRANT QU' afin de régulariser la situation et remettre les propriétés aux propriétaires adjacents, des frais importants estimés à 2000\$ sont à envisager par propriété pour les frais d'arpentage et d'actes notariés;
- CONSIDÉRANT QUE la ville de Gracefield demande l'appui de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et de la Fédération des municipalités (FQM);
- CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution #2017-08-381, du Conseil de la Ville de Gracefield, une demande a été adressée par ce Conseil, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, afin que ce dernier offre une aide financière ou des solutions pour apporter les correctifs nécessaires aux situations des titres de propriétés modifiés en faveur de la ville de Gracefield, résultant de la rénovation cadastrale, et qui occasionne des frais important aux citoyens de la Ville.
- CONSIDÉRANT QUE suite au contrat de rénovation cadastrale sur le territoire de Blue Sea, la municipalité avait dû régulariser plusieurs propriétés remises à la municipalité, résultat de la rénovation cadastrale, à un coût qui s'élevait à plusieurs milliers de dollars en frais d'arpentage et d'actes notariés;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil appuie la démarche de la Ville de Gracefield;
- QU' une copie de cette résolution soit envoyée à la ville de Gracefield en guise d'appui, à la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités afin que des solutions soient offertes aux villes et municipalités au prise avec des problématiques semblables résultant de la rénovation cadastrale, commandée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ADOPTÉE

2017-09-186

MISE EN DEMEURE DEGRANDPRÉ CHAIT

- CONSIDÉRANT QUE suite à la séance ordinaire du Conseil municipal de Blue Sea, le 4 juillet 2017, le Conseil a résolu unanimement d'adopter règlement #2017-056 « *relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau* »;
- CONSIDÉRANT le règlement #2017-056 « *relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau* »;



- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise en demeure, datée du 16 août 2017, de la Firme d’avocats Degranpré Chait, représentant un regroupement de plaisanciers utilisateurs de la rampe de mise à l’eau du Lac Blue Sea, demandant à la municipalité de Blue Sea de procéder, lors de la séance du 5 septembre 2017, à l’amendement et/ou à l’abrogation des articles 5, 6(1)4°, 10, 12 et 16 du règlement #2017-056 « *relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l’accès aux plans d’eau* », lesquels articles, qu’ils considèrent nuls de nullité absolue, et ce, de manière à ce qu’aucun tarif discriminatoire ne soit illégalement imposés aux non-résidents;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la municipalité a transmis la mise en demeure aux procureurs de la municipalité de Blue Sea, la firme Deveau Avocats;
- CONSIDÉRANT QUE le procureur M^e Marc Tremblay, de la firme Deveau Avocats, a transmis à la firme Degranpré Chait, au soin de M^e Jean-Daniel Lamy, une lettre lui demandant de suspendre son dossier afin de permettre à la municipalité de dûment mandater, par résolution du Conseil, afin de pouvoir donner suite à cette mise en demeure dans un délai raisonnable, et ce, lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 septembre 2017;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines, avec qui nous partageons le lac Blue Sea, a adopté, lors de leur séance ordinaire du Conseil le 5 juillet 2017, un règlement identique, portant le #2017-340 « Règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau » ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a reçu la même mise en demeure de la firme Degranpré Chait, représentant le même regroupement de plaisanciers;
- CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la municipalité de Messines sont aussi la firme Deveau Avocats, et sont aussi représentés par M^e Marc Tremblay;
- CONSIDÉRANT QU’ une discussion entre les directeurs généraux des deux municipalités, soient Blue Sea et Messines a eu lieu et que suite aux discussions avec leurs maires respectifs, tous sont d’accord qu’il y a lieu d’établir un partage de coûts dans ce dossier commun avec la municipalité de Messines pour les frais d’analyse juridique par la firme Deveau Avocats, et pour que ces derniers puissent donner suite à cette mise en demeure;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil mandate la firme Deveau Avocats afin d’obtenir un avis juridique et de donner suite à la mise en demeure de Degranpré Chait;
- QU’ une copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Messines, pour confirmer l’engagement de la municipalité de Blue Sea afin de partager les frais légaux dans ce dossier commun avec la municipalité de Messines;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE



AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-055

Avis de motion est par la présente donné par Marc Lacroix, conseiller, voulant qu'à une séance ultérieure, le règlement #2017-055 sur les permis et certificats abroge et remplace le règlement no 93-03-15(E) adopté aux mêmes fins.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

NOTE : Matricule 3814-37-4572 – Arrérages de taxes importants
Remettre à séance ultérieure

NOTE : Information quant à la date limite pour siéger lors d'une année d'élection

2017-09-187

RENOUVELLEMENT DE LICENCE ANTIVIRUS – GROUPE DL

CONSIDÉRANT QUE nos licences antivirus pour nos équipements informatiques arrivent à échéance;

CONSIDÉRANT Que nous avons reçu la proposition de renouvellement de Groupe DL informatique;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la dépense pour le renouvellement des licences antivirus tel que proposé par Groupe DL informatique;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

NOTE : Municipalité de Cayamant – Invitation inauguration surface multifonctionnelle

2017-09-188

DEMANDE DE MAINLEVÉE SUR HYPOTHÈQUE LÉGALE NO 20 243 467

CONSIDÉRANT QUE le 31 août 2017, Me Pierre Paul Juneau, a fait parvenir une demande de mainlevée totale concernant l'hypothèque légale résultant d'un jugement contre Madame Line Tremblay au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 20 243 467;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la demande de mainlevée totale pour les immeubles connus et désignés comme étant les cadastres officiels suivants :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

4 991 048 matricule 3718 88 8804

4 991 049 matricule 3718 97 3419

4 991 050 matricule 3718 97 1162

4 990 250 matricule 3818 17 3633

QUE ce Conseil autorise le directeur général Christian Michel à signer les documents préparés par Me Pierre Paul Juneau;

QUE la municipalité autorise Me Gérard Desjardins, avocat, à faire les inscriptions nécessaires pour opérer la radiation de l'hypothèque légale pour les cadastres mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

2017-09-189

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2017-2018 PÉRO

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le 17 mai 2017, le formulaire d'inscription pour l'adhésion en guise de contribution au Pôle d'Excellence en Récréotourisme Outaouais (ci-après PÉRO) pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un rappel pour les frais d'adhésion 2017-2018, en date du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le travail du PÉRO est d'offrir un soutien au développement récréotouristique pour les municipalités membres et qui possèdent des infrastructures récréotouristiques, notamment des sentiers pédestres, de ski de fond, vélo, etc...;

CONSIDÉRANT QUE le « membership » est valide jusqu'au 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais d'adhésion pour l'année 2017-2018;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet

ADOPTÉE

NOTE : PARRM – Lettre d'acceptation du ministre aide financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 32 417\$

NOTE : SOUMISSION EUROVIA FLEXTECH 2017 – RUE DU PONT

2017-09-190

DEMANDE AU MTMDT – RÉDUCTION DE VITESSE RUE PRINCIPALE ET CHEMIN D'ORLO

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs plaintes de citoyens en lien avec les excès de vitesse sur la rue Principale et le chemin d'Orlo;

CONSIDÉRANT l'asphaltage de la piste cyclable et l'augmentation considérable de l'achalandage lors de la période estivale 2017;



- CONSIDÉRANT le fait que la piste cyclable traverse le chemin d’Orlo, et que les usagers de la piste cyclable courent des risques en traversant le chemin d’Orlo, surtout à cause des conducteurs qui ne respectent pas les limites de vitesse;
- CONSIDÉRANT les nombreuses résidences qui se trouvent en abord de ces deux routes;
- CONSIDÉRANT QUE lorsque la limite de vitesse fut établie, la situation était bien différente, surtout au niveau du nombre d’habitations en bordure de ces routes, et le fait que la piste cyclable n’était pas aussi achalandée;
- CONSIDÉRANT QU’ en période hivernale, la piste cyclable est utilisée par les motoneiges, et que ces dernières sont exposées au même risque de collision avec les véhicules qui circulent sur le chemin d’Orlo à une vitesse souvent excessive;
- CONSIDÉRANT QU’ un projet de raccordement de la piste cyclable au centre du village est envisagé, et que des démarches auprès du MTMDET sont déjà entamées à cet effet;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de raccordement prévu commence à l’intersection de la Traverse de Bouchette, et empruntera la rue Principale en direction ouest vers le kiosque touristique situé au 4, rue Principale, soit sur une partie de la rue Principale qui fait l’objet de la présente demande de réduction de vitesse à 50 km/h;
- CONSIDÉRANT les nombreuses courbes, et les risques associés à la vitesse excessive dans ces courbes;
- CONSIDÉRANT QUE ces deux routes sont sous la juridiction du MTMDET, et qu’une éventuelle demande doit leur être destinée pour faire réduire la vitesse maximale sur ces dites routes;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Gauthier, et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à la direction générale d’entamer les démarches pour faire une demande de réduction de vitesse de 70 km/h à 50 km/h, auprès du MTMDET, pour la rue Principale à partir du numéro civique 49, en direction Est vers Messines, et ensuite pour le chemin d’Orlo jusqu’à l’intersection du chemin d’Orlo avec le chemin de la Pointe-Gravelle;
- QU’ une demande d’appui soit envoyée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à la Ministre responsable de la région de l’Outaouais, Madame Stéphanie Vallée

ADOPTÉE



-
- NOTE : Suggestion – Toilettes mise à l’eau quai public
- NOTE : Clinique Santé Haute-Gatineau – Invitation brunch
- NOTE : Bührle – invitation activité de financement – demande doit être faite avant le budget – pas prévus en 2017
-

2017-09-191

ALBATROS – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE 2018

- CONSIDÉRANT QU’ Albatros Vallée-de-la-Gatineau est un organisme à but non lucratif dont la mission est d’accompagner les personnes en fin de vie ainsi que leur proches sur tout le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d’aide financière de la part de l’organisme bénévole, datée du 30 août 2017, afin de leur permettre de continuer d’offrir à la population ce service gratuit et essentiel;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise une contribution financière de 100 \$ à l’organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin de les aider à réaliser leurs objectifs pour le plus grand bien de nos citoyens.

ADOPTÉE

-
- NOTE : Projets Mont-Morissette
Remettre à la séance d’octobre
-

2017-09-192

SIGNALISATION SENTIER VTT

- CONSIDÉRANT le projet de sentier VTT reliant les tours du mont Morissette et celle du mont Cayamant;
- CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution #2016-06-162 de la municipalité de Blue Sea, il a été résolu que la municipalité de Blue Sea serait le maître d’œuvre et promoteur du projet;
- CONSIDÉRANT les besoins en signalisation qui ont été présentés lors de la séance du 5 septembre 2017;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à la direction générale d’aller en appel d’offre pour le contrat de production des enseignes de signalisation du projet de sentier VTT;
- QUE la soumission la plus basse et/ou celle avec la date de livraison la plus rapide soit choisie pour assurer de terminer le projet dans le délai prescrit;



QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2017-09-193

MAISON DE LA CULTURE – CARTE DE MEMBRE

CONSIDÉRANT QUE la maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a déposé leur programmation 2017-2018, et nous offre la possibilité d’acheter une carte de membre offrant un rabais de 15% sur l’achat de billets pour les événements proposés dans leur programmation 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, la municipalité a déjà procédé à l’achat d’une paire de billet afin de les offrir, au nom de la municipalité, lors d’un concours téléphonique en collaboration avec la radio CHGA;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l’achat de 2 billets, au choix des employés, qui seront tirés lors d’un tirage à la radio CHGA de Maniwaki.

ADOPTÉE

NOTE : Tournoi de golf annuel – Invitation date limite pour inscription le vendredi 8 septembre à 16h30

NOTE : Maison des Jeunes – En attente des détails de l’entente avec Mani-Jeune

2017-09-194

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – HIVER 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE les travaux d’entretien de la patinoire étaient effectués par le chef d’équipe de la voirie jusqu’au printemps 2016, et ensuite par l’inspecteur lors de l’hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités de l’inspecteur pour l’entretien de la patinoire étaient temporaires et transitoires, jusqu’à ce qu’une solution permanente voit le jour;

CONSIDÉRANT QU’ il n’y a personne d’assignée à l’entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2017-2018 qui approche à grand pas;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire doit être accessible le plus rapidement possible après une tempête et ce, surtout les fins de semaine;

CONSIDÉRANT les tâches à combler pour l’entretien de la patinoire, à savoir :

- 1- Effectuer les couches de glace de départ, et ce, aussitôt que la température le permet;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 2- Entretien et maintenir la surface de la patinoire (déneigement, arrosage, corrections localisées de la surface, et entretien du site, etc...);
- 3- Déneiger les accès à la patinoire, à la maison des jeunes et à la salle de bain extérieure;
- 4- Préparation en vue d'événements (carnaval, joutes amicales, etc...)
- 5- Nettoyer, quotidiennement, la salle de changement mis à la disposition des utilisateurs.
- 6- Entretien des équipements requis pour le déneigement par exemple souffleuse, équipement d'arrosage, etc...

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à la direction générale de publier un appel d'offre afin de combler le poste pour l'entretien de la patinoire à contrat avec description de tâches.

QUE suite à la réception des candidatures, le comité d'analyse, formé du directeur général, la directrice générale adjointe, et du coordonnateur des loisirs, analysent les candidatures afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous documents à cet effet

ADOPTÉE

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2017

Période de questions de 19h 50 à 20h27



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2017-09-195
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 septembre 2017 soit close à 20h27.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2017.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier